



APPEL A PROJETS 2017

PASSEURS D'IMAGES,
L'EDUCATION A L'IMAGE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



www.passeursdimages.fr



cget



CHARTRE REGIONALE

Un dispositif

"PASSEURS D'IMAGES" est un réseau national d'éducation à l'image qui met en place, hors temps scolaire, des projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, d'une offre et de pratiques cinématographiques et audiovisuels. Il allie deux actions complémentaires :

- le voir, la diffusion
- le faire, la pratique

LES PARTENAIRES

Centre National du Cinéma et de l'image animée, L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acisé), Le Ministère de la culture et de la communication, Le Secrétariat général du Comité Interministériel des Villes (CIV) ainsi que le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

LE COMITE DE PILOTAGE REGIONAL

Le comité de pilotage fixe le cadre et les orientations régionales du dispositif pour l'année, en lien avec les orientations du comité national et procède à l'évaluation des actions menées chaque année. Il valide les projets "PASSEURS D'IMAGES" et est composé de :

o **la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Frédérique Jamet, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia

Christophe Fenneteau, conseiller développement des publics et des territoires

o **la Région des Pays de la Loire**

Guylaine Hass, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia

o **la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**

Jean-Louis Duc, conseiller éducation à l'image

o **la Coordination régionale Passeurs d'images – Association Premiers Plans**

Hélène Chabiron, coordinatrice régionale

o **un professionnel de l'animation socioculturelle (+ un suppléant)**

LA COORDINATION REGIONALE – Association PREMIERS PLANS

La coordination régionale, interlocutrice privilégiée des porteurs de projet et de la coordination nationale, est mise en œuvre par une structure professionnelle désignée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

En Pays de la Loire, l'association Premiers Plans assure cette mission depuis 2000.

Elle propose pour validation auprès du comité de pilotage régional le cadre, les objectifs et les orientations régionales du dispositif, ainsi que les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'opération.

Structure ressource, elle aide et soutient la mise en place des projets. Elle anime le réseau régional et propose des actions de sensibilisation destinées aux porteurs de projets et aux personnes relais afin de les sensibiliser à la dimension artistique et éducative du cinéma, de les aider dans le montage de projet, dans l'approche des publics et dans le travail sur des thématiques spécifiques. Enfin, elle organise des rencontres régionales ou inter-régionales de jeunes ayant participé aux ateliers mais aussi des rendez-vous avec les porteurs de projets pour favoriser la circulation et le renouvellement des expériences dans le réseau et tisser des liens entre tous.

LA COORDINATION NATIONALE

L'association Kyrnéa International gère la coordination du dispositif aux niveaux national et international. C'est l'interlocuteur des partenaires institutionnels, associatifs et professionnels nationaux.

Kyrnéa International anime le réseau des partenaires, réalise le matériel de communication et d'information mis à disposition des porteurs de projets, vérifie la cohérence des opérations, vise à développer les actions et œuvre à leur extension en direction de nouveaux publics.

Les projets Passeurs d'images en Pays de la Loire

ENJEUX

Formaliser un espace d'expérimentation, de pratiques, de rencontres et de création entre des œuvres, des artistes du cinéma et de l'audiovisuel et des habitants d'un territoire donné, de sorte à provoquer des rencontres singulières, développer une production originale, tout en contribuant à favoriser la place de la culture dans le quotidien des participants. Cela nécessite de mobiliser dans une stratégie globale plusieurs partenaires sur un territoire et sur le long terme, avec pour objectifs d'intervenir pour le jeune public dans le cadre d'activités hors-temps scolaire et de favoriser la mixité sociale autour des enjeux de la création cinématographique et audiovisuelle.

OBJECTIFS

Artistiques

Provoquer la rencontre entre une œuvre cinématographique, audiovisuelle, multimédia, un artiste et un public

Faire comprendre le travail de création d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle

Culturels

Toucher des publics éloignés de l'art, de la culture et des pratiques cinématographiques

Favoriser le développement d'un regard critique et citoyen

Faire un travail de médiation autour du cinéma auprès des habitants d'un territoire

Contribuer au développement des publics du cinéma

Sociaux

Intégrer et associer des jeunes d'un territoire autour d'un projet intergénérationnel, social, culturel, ...

Créer des liens entre l'artiste, le public, le territoire, la population et les institutions

Sensibiliser à la diversité culturelle

Lutter contre les discriminations

Favoriser la mixité sociale

LES ACTEURS DU PROJET

La dimension artistique et culturelle du projet est déterminante et les acteurs impliqués doivent être des professionnels reconnus.

- 1- **Artiste ou collectif d'artistes**, ayant déjà réalisé des œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou multimédias et s'inscrivant ainsi dans une démarche et une actualité de création ;
- 2- **Intervenant professionnel de l'image et du son** : technicien lumière, ingénieur du son, ... ;
- 3- **Acteur culturel** : association culturelle, cinéma, service culturel de collectivité, centre culturel, festival, lieu d'accueil et de diffusion de spectacles vivants, médiathèque, ... ;
- 4- **Relais-public des champs sociaux et éducatifs** : maison de quartier, centre de loisirs, espace jeunesse, MJC, fédération d'éducation populaire, association de solidarité, structure PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), ... ;
- 5- **Public** : jeunes en exclusion sociale et culturelle, jeunes éloignés géographiquement des équipements cinématographiques en milieu urbain* ou rural, publics hospitalisés, incarcérés, sous protection judiciaire, ou personnes isolées.

LES PARTENARIATS

L'appel à projets vise à stimuler les coopérations et la mutualisation de moyens entre acteurs du champ artistique et culturel et du champ social travaillant auprès du public Passeurs d'images. **À toutes les étapes du projet, le partenariat opérationnel devra être construit et donc explicite dans la présentation de la démarche.**

L'aide apportée doit permettre d'encourager les opérateurs à coopérer de manière durable et structurée. Seront privilégiés les projets s'inscrivant dans la durée, favorisant l'implantation et le développement des actions sur le territoire. Ces partenariats doivent permettre de réunir les cofinancements publics et/ou privés nécessaires à la réalisation de ces projets.

MODE D'EMPLOI

QUI PEUT DEPOSER UN PROJET ? (voir Les acteurs du projet-page 3)

- **Artistes et acteurs culturels** – associés à un ou plusieurs relais-public
- **Relais-public** – associées à un ou plusieurs partenaire(s) culturel(s), artiste ou structure
- **Collectivités territoriales et locales** dans la mesure où elles ont les compétences et savoir-faire en matière d'action sociale et/ou culturelle : Communautés de communes, communautés d'agglomération, Communautés urbaines, Conseil général,... – associée à une ou plusieurs structures culturelle et/ou relais-public. Elles peuvent apporter par ailleurs leur soutien financier, logistique et technique aux porteurs de projets.

CONDITIONS DE VALIDATION DES PROJETS

Ces critères sont essentiels à la labellisation des projets par le comité de pilotage. Ils sont évalués sur la base de leur qualité artistique et culturelle et correspondent aux objectifs de Passeurs d'images :

>PUBLICS

Jeunes de moins de 25 ans

>VOIR ET FAIRE

Les projets présentés doivent comporter obligatoirement deux axes et concerner les mêmes publics :

- **la diffusion de films de type Art et essai** lors d'une séance de cinéma destinée prioritairement aux publics de Passeurs d'images. Cette projection, **suivie d'une rencontre** avec une personne de l'équipe du film, se déroule prioritairement en salle de cinéma ;
- **la rencontre avec des artistes de l'image et du son** ;
- **la pratique**, conduite par des intervenants professionnels du cinéma ou de l'audiovisuel : ateliers de découverte d'une technique, ateliers de réalisation ou encore ateliers de programmation.

>TERRITOIRES CONCERNES – (voir la [carte des quartiers prioritaires](#) ; voir la carte des Zones de revitalisation rurale)

Les dossiers présentant des actions dans ces territoires seront examinés en priorité. L'action peut se dérouler sur le territoire et/ou s'adresser à des populations issues de ces zones. Elle peut, tout en s'adressant prioritairement aux habitants de ces territoires, favoriser une mixité sociale et générationnelle. Le diagnostic préalable et l'évaluation des besoins sur le territoire doit être un élément déterminant dans la mise en œuvre des projets.

>TEMPS DE MISE EN OEUVRE

Le projet doit être conçu comme un parcours et se décline dans le temps avec le même public.

>MULTIPARTENARIAT

- Mobiliser un ensemble de partenaires du territoire : exploitant(s), élu(s), acteurs sociaux, culturels et artistiques... ;
- Le public sera issu des partenariats tissés avec la (les) structure(s)-relais publics du territoire ;
- Dans le cas où les porteurs de projet ne sont pas une salle de cinéma, tisser un partenariat avec une salle ou un circuit de cinéma itinérant.

CONSTITUTION ET EXAMENS DES DOSSIERS

Le dossier de projet et le dossier de bilan sont téléchargeables sur le site de la coordination régionale <http://passeursdimages.premiersplans.org/>

Avant toute demande, prendre contact avec la coordination régionale. Nous examinerons ensemble la pertinence de votre projet au regard de Passeurs d'images et, le cas échéant, développerons le projet avec vous avant dépôt définitif du dossier.

Plus les informations données seront précises, plus le dossier sera étudié avec attention. Vous pouvez ajouter tout document qui vous semble pertinent à la compréhension du projet.

ECHEANCIER – les documents sont à télécharger sur <http://passeursdimages.premiersplans.org/>

QUAND	QUOI	POUR QUI
Avant le 8 novembre 2016	Transmission de la note d'intention (fiche n°1) accompagnée du budget prévisionnel	Coordination régionale : version informatique
Avant le 1er décembre 2016	Transmission de la demande administrative (fiche n°2) : Cerfa pour les associations, lettre et descriptif pour les collectivités	DRAC, service cinéma : version papier signée Coordination régionale : version informatique signée
Avant le 15 février 2017	Transmission du dossier Passeurs d'images complet (fiche n°3) - descriptif du projet, note d'intention, CV des professionnels intervenants, budget prévisionnel, calendrier des actions prévues.	Coordination régionale : version informatique et papier signée DRAC : version papier signée Candidature prise en compte à la réception du dossier complet
Début mars 2017	Réunion du comité de pilotage pour étude des dossiers	
2^{ème} trimestre 2017	Les porteurs de projets seront informés par courrier du montant de la subvention allouée	
31 décembre 2017	Transmission du bilan (fiche n°4) qualitatif et quantitatif des actions, bilan financier, une revue de presse et une copie des réalisations d'ateliers.	Coordination régionale Premiers Plans : version informatique et papier / DRAC ou Région : version papier signée
De septembre à décembre 2017	Temps de formation	Porteurs de projets et leurs partenaires, informés par la coordination régionale Premiers Plans

ATTENTION Il faut envisager de ne pas bénéficier du financement Passeurs d'images pour toute action commençant avant la réunion du comité de pilotage.

FINANCEMENTS DES PROJETS

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les critères de financement sont revus chaque année en fonction du nombre et de la qualité des projets, mais aussi de l'enveloppe financière annuelle.

L'atelier (création, sensibilisation ou programmation) doit faire l'objet d'un co-financement, l'aide financière de la DRAC ne peut couvrir au maximum que 50% du coût total du projet. Le nombre de participants réguliers doit être égal ou supérieur à 8. Un descriptif précis du public visé et de la manière de le sensibiliser à l'initiative doit être joint.

L'atelier de programmation de films

Dans le cadre du partenariat entre la structure relais-public et l'acteur culturel, l'atelier est :

- organisé avec des associations de jeunes, d'habitants, de quartier pour le choix du film sélectionné dans une liste proposée par la coordination régionale ;
- animé et encadré par l'acteur culturel qui accompagne le projet et le cas échéant avec le concours d'un professionnel de l'image ;

La projection suivie d'une rencontre

- doit se dérouler dans une salle de cinéma. En cas d'absence de celle-ci sur le territoire où se déroule le projet, s'adresser à la coordination régionale ;
- le choix du film doit se faire en partenariat avec une association de quartier, un centre de loisirs... ;
- la rencontre doit avoir lieu avec un artiste, un membre de l'équipe du film ou un professionnel du cinéma.

Des **financements** sont parallèlement à **rechercher** par les porteurs de projets auprès d'organismes publics et privés : Caisse d'allocations familiales, Directions départementales et régionale Jeunesse, Sports et Cohésion sociale, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, mécénat privé... Autres types de soutien : protocoles interministériels Culture/Santé et Culture/Justice, préfetures de département via le [Contrat de Ville](#), [Ville Vie Vacances](#), [Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance](#),...

BILAN

Une évaluation doit être effectuée par le porteur de projet, avec ses partenaires, tout au long de sa mise en œuvre. Un questionnaire est remis à cet effet par la coordination régionale pouvant servir de trame à cette évaluation et est obligatoirement accompagné par un bilan personnalisé du porteur de projet.

Réseau *Passeurs d'images*

Les structures retenues :

- ✧ bénéficiant pour leur projet d'une aide du Ministère de la culture et de la communication (DRAC Pays de la Loire),
- ✧ bénéficiant de la dénomination *Passeurs d'images*,
- ✧ participent aux regroupements régionaux. La présence des porteurs de projets et de leurs partenaires aux regroupements est vivement souhaitée car elle contribue à la mise en réseau des acteurs et au développement général du dispositif dans la région,
- ✧ bénéficiant avec le soutien de la DRAC, de la Région Pays de la Loire et de la Direction régionale Jeunesse, Sports et Cohésion sociale, des formations et rencontres de jeunes mises en place par la coordination régionale,
- ✧ s'engagent à mentionner le dispositif *Passeurs d'images* et à utiliser la communication spécifique mise à leur disposition.

Pièces du dossier à remplir - *elles sont téléchargeables sur le site <http://passeursdimages.premiersplans.org>

- Fiche n°1 : Note d'intention*
- Fiche n°2 : Pour les associations, dossier Cerfa n°12156 04* à envoyer à la DRAC
Pour les collectivités, pas de Cerfa, il faut transmettre à la DRAC :
 - une lettre de demande de subvention ou délibération
 - un descriptif du projet
 - un plan de financement
- Fiche n°3 : Présentation de votre projet*
- Fiche n°4 : Bilan du projet*

Ci-après :

- Fiche n°5 : les territoires concernés
- Fiche n°6 : propositions d'actions régionales
- Annexe 1 : les séances en plein air
- Annexe 2 : les actions possibles dans le cadre des projets

LES TERRITOIRES CONCERNES

Les projets situés sur les territoires suivants seront examinés en priorité.

Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville en Pays de la Loire :

Loire-Atlantique

- Saint-Nazaire : Ville Ouest, Petit Caporal, Robespierre/Prézegeat
- Chateaubriand : La ville aux Roses
- Nantes : Bellevue, Les Dervallières, Le Breil, Bout des Landes/Bout des Pavés, La Boissière, La Petite Sensive, Port Boyer, Le Clos Toreau, Le Ranzay, Malakoff, Bottière Pin Sec, La Halvèque,
- Orvault : Orvault Plaisance
- Rezé : Rezé Château
- Saint-Herblain : Le Sillon de Bretagne

Maine-et-Loire

- Angers : Belle-Beille, Roseraie, Savary, Grand Pigeon, Monplaisir, Hauts de Saint Aubin, Beauval Bédier Morellerie
- Trélazé : Le Grand Bellevue
- Cholet : Bretagne Bostangis, Jean Monnet, Favreau Les Mauges, Colline Villeneuve
- Saumur : Chemin Vert-Hauts Quartiers

Mayenne

- Laval : Les Fourches, Kellerman, Pavement-Charité-Mortier-Murat

Sarthe

- Sablé-sur-Sarthe : La Rocade, Montreux sur Sablé
- Allonnes : Chaoué/Perrières
- Coulaines : Bellevue/Carnac
- Le Mans : Ronceray/Glonnières/ Vauguyon, Les Sablons, L'Epine

Vendée

- La Roche-sur-Yon : Jean Yole – Pyramides, Vigne-aux Roses, Liberté-Zola
- Fontenay-le-Comte : Centre-Moulins Liot

ACTIONS REGIONALES

THEME DE TRAVAIL PROPOSE POUR VOS PROJETS : LA REPUBLIQUE DES IMAGES

Afin d'élaborer une collection d'images filmées, nous vous proposons de travailler pendant 3 ans autour de ces 3 modules :

1- Production *A notre image*

Pris sur le vif = Micro-trottoir

Témoignages de citoyens de proximité, interviews pour montrer une citoyenneté diverse et commune

Portraits citoyens = Documentaire

Portrait d'une personne choisie « figure de la citoyenneté » du quotidien ou personnage illustre

Frise créative = Résidence artistique

Expression singulière confiée au regard d'un artiste, avec la participation d'un public

2- Diffusion *Le regard citoyen*

Projections en salle pour questionner ce regard citoyen

Autour des films d'un cinéaste

Robert Guédiguian, Ken Loach, Costa Gavras, René Vautier

Autour d'une filmographie thématique

Solidarité, démocratie, éducation, transmission, écologie, identité

Biopics

Harvey Milk, Malcolm X, The Lady, Lincoln, Les Hommes du président, ...

3- Formation/Diffusion *Le pouvoir des images*

Formation **Déconstruire des images, Décryptage d'un journal TV**

Projection d'un film suivie d'un débat porté par les jeunes sur la **manipulation par l'image**

La coordination régionale vous propose de vous inscrire, en complément du projet que vous déposez, dans les actions suivantes :

- la circulation du film *Pas comme des loups* de Vincent Pouplard, dans le cadre de ciné-débats
- une rencontre régionale de Jeunes au festival Premiers Plans d'Angers - samedi 21 janvier 2017

Par ailleurs la coordination régionale organise trois regroupements/formations à l'année, visant à réfléchir et échanger sur nos pratiques au sein du réseau, mettre en lumière des problématiques d'éducation à l'image ou des animations spécifiques. Ces regroupements concernent les porteurs de projets et leurs partenaires locaux, ainsi que toute personne intéressée par l'éducation à l'image.



Pas comme des loups de Vincent Pouplard, réalisateur nantais – 59' – production Les Films du Balibari

Projection soutenue par la coordination régionale dans le cadre de séances rencontres

TOURNEE REGIONALE

PAS COMME DES LOUPS

Roman et Sifredy sont en mouvement. Comme leur identité. Ces frères jumeaux avancent dans l'âge adulte, s'évertuant à comprendre le monde autour d'eux. Adolescents, ils ont connu séparément la captivité, la fuite et les parcours d'insertion. Ils ont connu ensemble l'insouciance, la violence, les jugements.

Aujourd'hui, les galères sont persistantes, mais comme ils disent : "le meilleur reste à venir".

Dans des lieux secrets, souterrains, squats, lisières de bois, sous des ciels nuageux ou des néons à faible tension, là où la clarté peine à s'imposer, ils inventent leur vie, son langage et ses codes.

Demander + d'infos à la coordination régionale



RENCONTRE REGIONALE

AU FESTIVAL PREMIERS PLANS D'ANGERS

Samedi 21 janvier 2017

Vous êtes invités à venir découvrir ce festival de cinéma européen avec votre public et assister à une projection ou deux.

[Infos festival](#)



RDV DU RESEAU, FORMATIONS

La coordination régionale organise plusieurs temps forts dans l'année. L'inscription à Passeurs d'Images implique la participation des structures à au moins un regroupement. Elles sont invitées à inciter leurs partenaires socio-culturels locaux à les accompagner.

Fin août : rdv régional, projets en cours

Septembre-octobre : formation

Début octobre : rdv régional, projets 2018

[Infos à suivre ici](#)



ATELIERS MASHUP

Vous pouvez dorénavant louer une table de montage originale et ludique : la Table Mashup.

Benoît Maximos, monteur professionnel, a été formé sur l'outil et peut venir animer chez vous un atelier d'éducation à l'image.

Une médiatrice cinéma de Premiers Plans peut également venir animer un atelier dans votre structure.

Contactez la coordination régionale, nous construirons ensemble votre projet.

[Modalités d'utilisation de la Table MashUp dans les projets Passeurs d'images](#)

ANNEXE 1 : LES SEANCES EN PLEIN AIR

Le porteur de projet est juridiquement l'organisateur de la séance. Il prend en charge la location de la copie du film, la prestation technique de projection, les autorisations réglementaires, la sécurisation des lieux et la communication locale.

Réglementation

Aux termes de l'article 23 de la décision réglementaire n°12 du 2 mars 1948 modifiée, toute projection en plein air d'œuvres cinématographiques de plus d'une heure, gratuite ou payante, est soumise à autorisation.

« Cette autorisation n'est accordée qu'en vue de l'organisation de projections d'œuvres cinématographiques de longue durée **ayant obtenu un visa d'exploitation depuis plus de douze mois** et en tenant compte des critères suivants :

- le lieu des projections et le nombre de séances envisagées ;
- l'intérêt social et culturel des projections ;
- la situation locale de l'exploitation cinématographique. »

La validation des séances en plein air est soumise à la commission régionale d'experts professionnels organisée en DRAC et à la validation définitive du CNC.

Pour les séances labellisées Passeurs d'images, une liste de propositions sera disponible sur le site de la coordination régionale en mars 2016.

ANNEXE 2 : LES ACTIONS POSSIBLES DANS LE CADRE DES PROJETS

Un projet est labellisé Passeurs d'images quand il met en œuvre au moins une action FAIRE sous la forme d'un atelier et une action VOIR sous la forme d'une séance-rencontre avec une œuvre et un artiste.

La rencontre avec l'artiste peut intervenir à tout moment sous la forme d'un rendez-vous avec le public, régulier ou ponctuel, permettant d'impulser les actions culturelles.

FAIRE : au moins une action obligatoire

Ces ateliers ont pour objectifs de faire découvrir l'écriture cinématographique et faire comprendre les étapes de création et de réalisation d'une œuvre cinématographique, audiovisuelle ou multimédia par l'approche du processus de création, via la pratique et l'expérimentation.

La DRAC accompagne prioritairement l'intervention artistique et professionnelle qui peut se dérouler sous différentes formes d'ateliers :

Atelier de création audiovisuelle

Associé à une création artistique et à la rencontre avec un artiste, sur un volume horaire significatif pouvant se situer entre 12h et 30h, cet atelier permet et/ou contribue à la réalisation d'un projet abouti : court métrage, exposition, œuvre vidéo ou multimédia, spectacle de rue, ...

La rencontre avec l'artiste peut avoir lieu dans le cadre d'un séjour de création, d'un atelier d'écriture, d'un stage, d'un accueil en résidence à projet artistique et culturel, ...

Atelier de sensibilisation

Mené par un professionnel de l'image ou du son, sur un volume horaire significatif pouvant se situer entre 12h et 30h, ils ont pour objectifs de découvrir une technique, un métier, une thématique cinématographique. Par exemple, l'écriture d'un scénario, les effets spéciaux, le montage, la lumière, ...

Autre atelier de sensibilisation possible, la séance active de lecture d'images répond à un objectif d'éveil du regard et du sens critique autour de la projection d'un ou plusieurs films. Un professionnel de l'image anime cette séance pour aider les participants à dépasser les a priori et à entrer dans la démarche de création du réalisateur.

Atelier de programmation

D'une durée pouvant aller de 12h à 30h et accompagné d'un professionnel de l'image, il permet la découverte de l'économie du cinéma et celle du travail de programmation et aide les participants à dépasser les a priori et à élaborer des critères de choix. Il s'agit par exemple de programmer une séance en plein air, une sélection de courts métrages professionnels, une séance-rencontre, ...

VOIR : au moins une séance-rencontre obligatoire

Ces projections ont pour objectif de sensibiliser les publics à l'art et à la culture cinématographique en présentant une offre diversifiée et notamment différente de celle relayée habituellement par les médias et les industries culturelles.

Les subventions sont attribuées selon le montant des frais d'intervention artistique et/ou de location des copies.

Séance rencontre – obligatoire en salle de cinéma

Ces séances mettent en présence les membres de l'équipe d'un film ou un professionnel du cinéma et un public dans le cadre d'un débat organisé à l'issue de la projection. Dans le respect des œuvres et de leur format, les projections se déroulent dans le lieu initialement et naturellement dédié à cela : la salle de cinéma.

Les films sont choisis en fonction de leur adéquation aux objectifs poursuivis par "Passeurs d'images", de leur pertinence par rapport au projet, de leur accessibilité et de l'accord des ayants-droits.

Cinéma ambulant / cinéma chez l'habitant

Ces modes de diffusion différents de l'exploitation en salle représentent une alternative, situés généralement en zone rurale, mais aussi au cœur des quartiers éloignés d'un établissement cinématographique. Ils amènent le cinéma au plus près du public, en proposant une programmation adaptée, mais ne remplacent pas la projection en salle.

Participation à des festivals ou des manifestations cinématographiques régionales

Participer en groupe à une manifestation cinématographique permet de partager un moment convivial et exceptionnel autour du cinéma, découvrir des cinématographies nationales ou internationales méconnues, rencontrer des professionnels en salle, etc.

Exemples de manifestations régionales : Reflets (Mayenne - 53), Festival international du Film (La Roche-sur-Yon - 85), Les 3 Continents (Nantes - 44), Scopitone (Nantes -44), Le festival du cinéma espagnol (Nantes -44), Festival Premiers Plans (Angers - 49), Cinémas d'Afriques (Angers - 49), Aux écrans du réel (Le Mans - 72), Mamers en mars (Mamers - 72), Graines d'Images Junior (Sarthe - 72), Un autre regard (St Gilles-Croix-de-Vie - 85), ...

Séance en plein air

Festives et populaires, ces séances, gratuites et tout public, sont proposées l'été, à la tombée de la nuit, dans les quartiers et les communes rurales. Elles ont pour objectif de proposer un film de qualité à un large public. Il est intéressant que le choix du film soit en lien avec l'ensemble des actions menées dans l'année.

La DRAC n'accorde pas d'aide financière directe pour l'organisation de ces séances dans le cadre de Passeurs d'images. Toutefois, son soutien se concentre sur la mise en place d'un atelier de programmation qui détermine le choix du film.

Ces séances doivent être organisées dans le strict respect de la réglementation (cf. Annexe) et en accord avec la salle de cinéma la plus proche.

Exemples d'actions pour compléter le projet

Projection et rencontre autour des films d'ateliers

La diffusion d'un film d'atelier, auprès de tous les habitants d'un quartier, dans la salle ou en plein air, en avant programme d'un film choisi ensemble, est l'occasion d'une rencontre conviviale. Ces projections peuvent s'accompagner d'échanges avec les participants autour de leur démarche de création.

Avant la diffusion, il est important de rappeler qu'il s'agit de productions amateurs réalisées dans le cadre d'une démarche d'éducation à l'image.

Encouragement à la fréquentation des salles, pour les jeunes et leurs familles

Afin de faciliter l'accès aux salles de cinéma des jeunes et leurs familles éloignés de celles-ci pour des raisons géographiques et/ou sociales, cet encouragement peut se faire par différents moyens : prévoir le transport commun entre le quartier et la salle de cinéma, proposer à un groupe d'habitants d'organiser la venue du réalisateur à la séance-rencontre, proposer la visite de la cabine de projection, une tarification spéciale pour un groupe d'habitants négociable avec l'exploitant de la salle de cinéma,...

La DRAC n'accorde pas d'aide financière directe pour cet encouragement à la fréquentation des salles.

INFORMATIONS ET CONTACTS

Coordination régionale : Association Premiers Plans

02 41 88 42 94 - passeursdimages@premiersplans.org – <http://passeursdimages.premiersplans.org>

Actualités des porteurs de projets

Documents d'information : bilan régional, charte régionale...

Annuaire des intervenants en Pays de la Loire

Des outils pour faciliter le travail en atelier ou l'organisation d'une séance en plein air

Les contacts du réseau en Pays de la Loire...

Dispositif national : www.passeursdimages.fr

Actualités des autres régions

Appels à projets nationaux

Informations sur le dispositif Des Cinés, la Vie !

Dossiers documentaires : Géographie du cinéma...

DVD pédagogiques

Fiches pratiques : Droit à l'image, Produire un film en atelier, Financement européens...

Bibliographie sur l'éducation à l'image...